

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 834

présenté par

M. Saulignac, rapporteur et M. Carvounas

-----

**ARTICLE 2 BIS**

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Les mesures nationales et pluriannuelles d'organisation concernant la prévention et l'éducation du public, l'information sur la fertilité féminine et masculine, la formation des professionnels de santé et la coordination en matière de recherche et de protocolisation pour lutter contre toutes les causes d'infertilité, notamment comportementales et environnementales, sont définies par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale, de la santé, de la recherche et de l'écologie. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement du groupe Socialistes et Apparentés vise à rétablir l'article 2 Bis, tel qu'adopté par l'Assemblée nationale.

Issu d'une démarche trans-partisane, il a été déposé en première lecture par la Présidente de la commission spéciale, Mme Firmin Le Bodo et cosigné notamment par les rapporteurs M. Berta, Mme Dubost, M. Eliaou, Mme Romeiro Dias, M. Saulignac et M. Touraine. Il vise à alerter le Gouvernement sur l'urgence de mesures fortes, soutenues et coordonnées de lutte contre l'infertilité.

En effet, l'âge moyen de la première grossesse est passé de 24 ans en 1975 à 28,5 ans en 2015. En moyenne, le premier enfant est aujourd'hui conçu à une période de la vie où la fertilité et la fécondabilité des femmes est en baisse. Ce recul s'explique par de multiples facteurs : pressions sociales, scolaires et professionnelles, obstacles économiques, aspirations nouvelles dans l'épanouissement personnel, évolution des modes de vie, etc.

A cela s'ajoute une hausse conséquente des situations d'infertilité dans les pays développés, comme le montrent de nombreuses publications scientifiques. Cela s'explique par les facteurs comportementaux (obésité, tabac) mais également par la dégradation de notre environnement.

Le présent amendement entend favoriser la mise en place d'un plan national de lutte contre l'infertilité qui, à l'image du plan cancer, inclurait aussi bien l'effort en matière de recherche, la

formation spécifique des professionnels de santé que l'information et la communication auprès du grand public, en particulier des plus jeunes.

En matière de recherche sur l'infertilité, si la France dispose d'équipes de recherche de haut niveau, une coordination de celles-ci (à l'image de celle réalisée par l'INCa pour celles travaillant sur le cancer) pourrait permettre de stimuler la recherche sur les causes de l'infertilité et les actions à entreprendre pour y remédier. D'autre part, un tel plan permettrait de renforcer l'information du grand public sur les facteurs d'infertilité identifiés.

Pour que ce plan puisse être opérant et efficace, il paraît enfin nécessaire d'évaluer les actions de prévention aujourd'hui menées, en particulier dans le cadre des programmes d'éducation à la vie affective et sexuelle.